



PAFIO

2021-2028

TERRITOIRE SOUS CONVENTION DE
GESTION TERRITORIALE



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-------------------|--|----------|
| CHAPITRE 1 | PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER OPÉRATIONNEL | 3 |
| 1.1 | CONTEXTE | 3 |
| 1.2 | PLANS DE MISE EN VALEUR DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE | 3 |
| 1.2.1 | Plan d'aménagement forestier tactique | 3 |
| 1.2.2 | Plan d'aménagement forestier opérationnel | 3 |
| CHAPITRE 2 | SIGNATURES | 7 |
| 2.1 | RESPONSABLE DE LA CONFECTION DU PAFIO | 7 |
| 2.2 | RESPONSABLE DE L'ANALYSE AU MFFP | 7 |
| 2.3 | ADMINISTRATEUR RÉGIONAL AU MFFP | 7 |

LISTE DES FIGURES

| | | |
|----------|--|---|
| Figure 1 | Chemins et ponceaux planifiés | 4 |
| Figure 2 | Secteurs d'intervention potentiels (SIP) | 5 |
| Figure 3 | Secteurs d'intervention potentiels (SIP) | 6 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-----------|------------------|---|
| Tableau 1 | Contenu du PAFIO | 3 |
|-----------|------------------|---|

CHAPITRE 1 - PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER OPÉRATIONNEL

1.1 CONTEXTE

Le territoire visé par ce plan (PAFIT) se constitue de terres publiques intramunicipales (TPI) dont la gestion foncière et forestière a été confiée à la MRC de Charlevoix par l'entremise d'une convention de gestion territoriale (CGT) en vigueur pour 3 ans au 1^{er} avril 2018. Cette convention vise à établir, en collaboration avec les autres partenaires du milieu, un partenariat entre le Gouvernement du Québec et la MRC de Charlevoix en vue de faire contribuer de manière optimale le territoire public intramunicipal à la revitalisation, à la consolidation et au développement socio-économique de la région et des collectivités locales.

Ainsi, la MRC de Charlevoix se voit confier la responsabilité de planifier, en concertation avec les partenaires du milieu, l'aménagement intégré du territoire public intramunicipal, en vue d'une utilisation polyvalente et d'une mise en valeur harmonieuse des potentiels de développement qu'il offre. Le présent plan d'aménagement forestier opérationnel couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2028 (7 ans).

1.2 PLANS DE MISE EN VALEUR DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE

En vertu des dispositions prévues à la CGT ainsi qu'à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier A-18.1, la MRC de Charlevoix doit préparer et soumettre au Ministère des forêts de la faune et des parcs (MFFP), des plans d'aménagement forestier intégrés tactique (PAFIT) et opérationnel (PAFIO) précisant la nature des activités d'aménagement qu'elle entend réaliser sur le territoire d'application. Ces plans de mise en valeur de la ressource forestière sont élaborés conformément au Plan d'aménagement intégré (PAI). Une fois élaborés, ils sont soumis à une consultation publique ainsi qu'à une consultation des communautés autochtones selon les dispositions prescrites par la loi.

1.2.1 Plan d'aménagement forestier tactique

Le PAFIT couvre une période de 7 ans. Il présente les objectifs d'aménagement durable des forêts ainsi que la stratégie d'aménagement forestier retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et atteindre ces objectifs. Ce plan de mise en valeur de la ressource forestière prend la forme d'un document écrit. Celui-ci inclut un portrait détaillé du territoire d'application ainsi que les différentes stratégies envisagées et outils à privilégier en matière d'aménagement forestier.

1.2.2 Plan d'aménagement forestier opérationnel

Le PAFIO contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au plan tactique (PAFIT), la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement comme les traitements sylvicoles non commerciaux et la voirie. Le PAFIO est dynamique et mis à jour en continu afin d'ajuster progressivement les secteurs d'intervention. Ce dernier prend la forme de données géomatiques, générées à partir de canevas exigées par le MFFP (Tableau 1). Pour le bien de la consultation, le contenu du PAFIO est également présenté sous forme de cartes (Figures 1, 2 et 3).

| TABLEAU 1 : CONTENU DU PAFIO | | | |
|--|--------------------------|-----------|----------|
| ÉLÉMENTS DE CONTENU | NOM | ENTITÉ | TYPE |
| Secteurs d'intervention potentiels (SIP) | PAFIO21_V1_R01350.shp | Shapefile | Polygone |
| Chemins planifiés dans les SIP | PAFIO21_V1_R01360.shp | Shapefile | Ligne |
| Ponts et ponceaux planifiés dans les SIP | PAFIO21_V1_R01650P.shp | Shapefile | Point |
| Portée de signature de l'ingénieur forestier | PAFIO21_V1_Signature.pdf | PDF | SO |

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER OPÉRATIONNEL

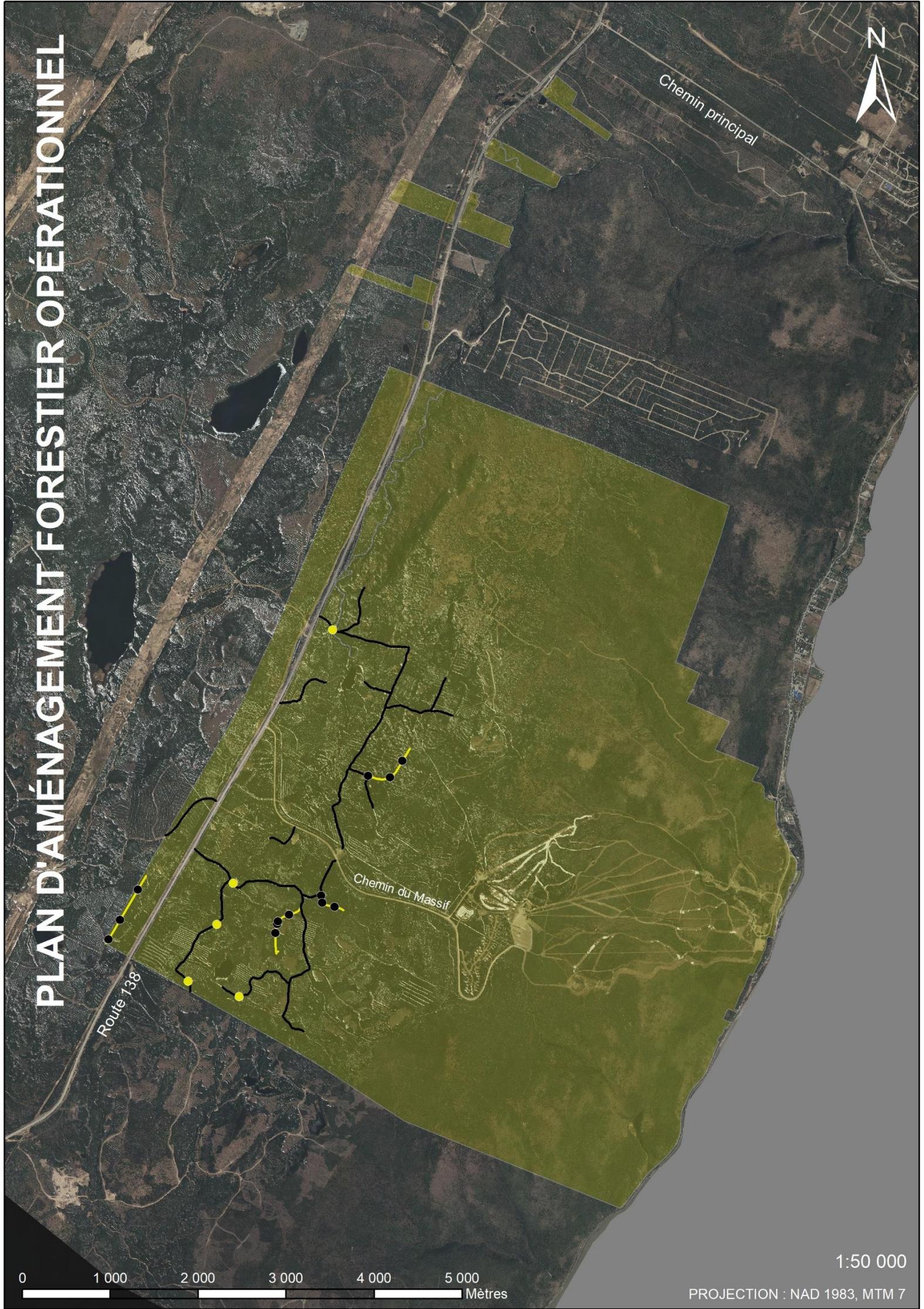


FIGURE 1

CHEMINS ET PONCEAUX PLANIFIÉS

JÉROME FOURNIER, INGÉNIEUR FORESTIER - 08-028
MRC DE CHARLEVOIX, 2020

Ponceaux planifiés

- Implantation (IM)
- Réfection (RE)

Chemins planifiés

- Implantation (IM)
- Réfection (RE)

Légende

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER OPÉRATIONNEL

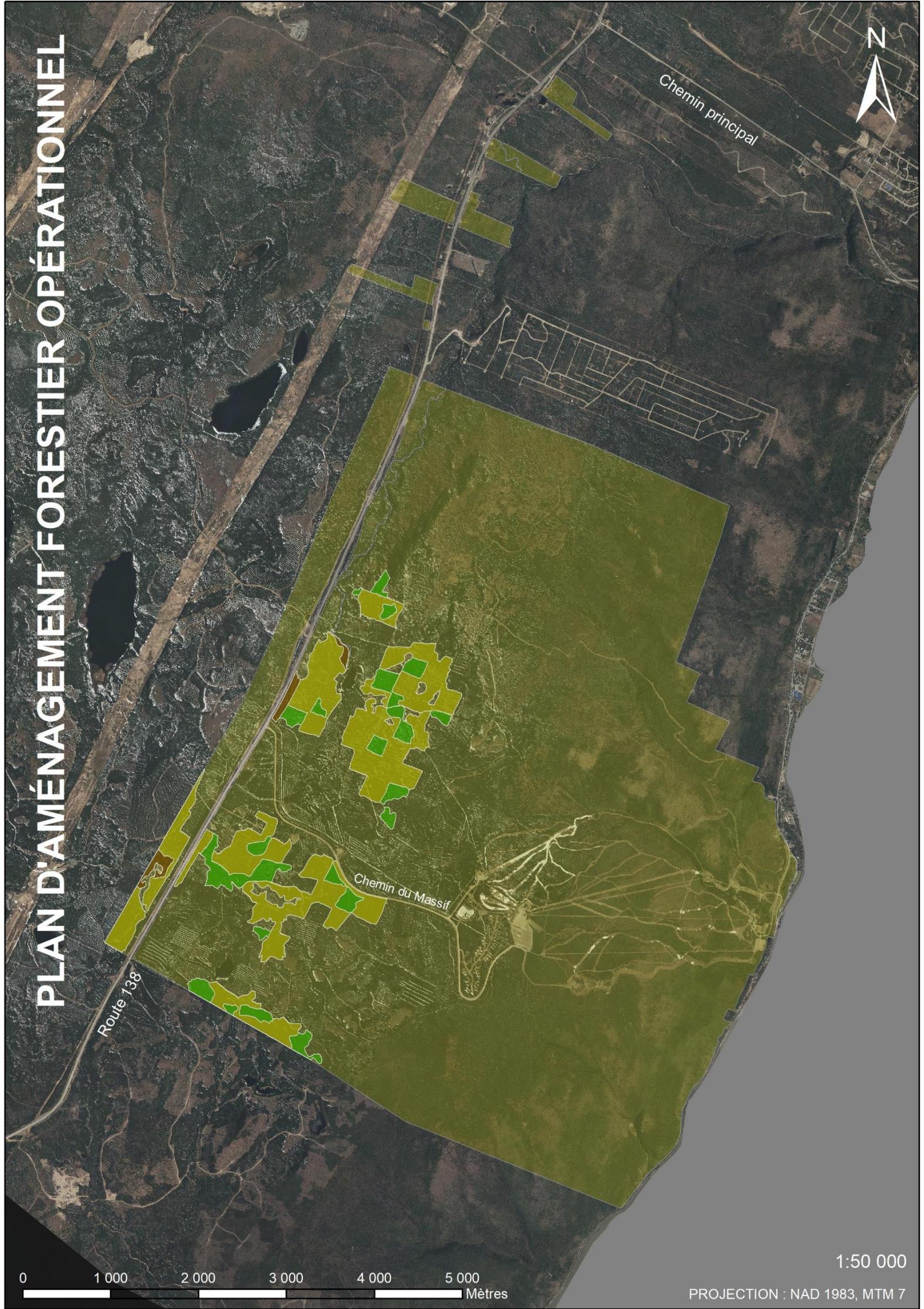


FIGURE 2

SECTEURS D'INTERVENTION POTENTIELS (SIP)

JÉRÔME FOURNIER, INGÉNIEUR FORESTIER - 08-028
MRC DE CHARLEVOIX, 2020

Secteurs d'intervention potentiels Légende

-  Coupe partielle (CP)
-  Éclaircie commerciale (EC)
-  Coupe de régénération (CR)

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER OPÉRATIONNEL

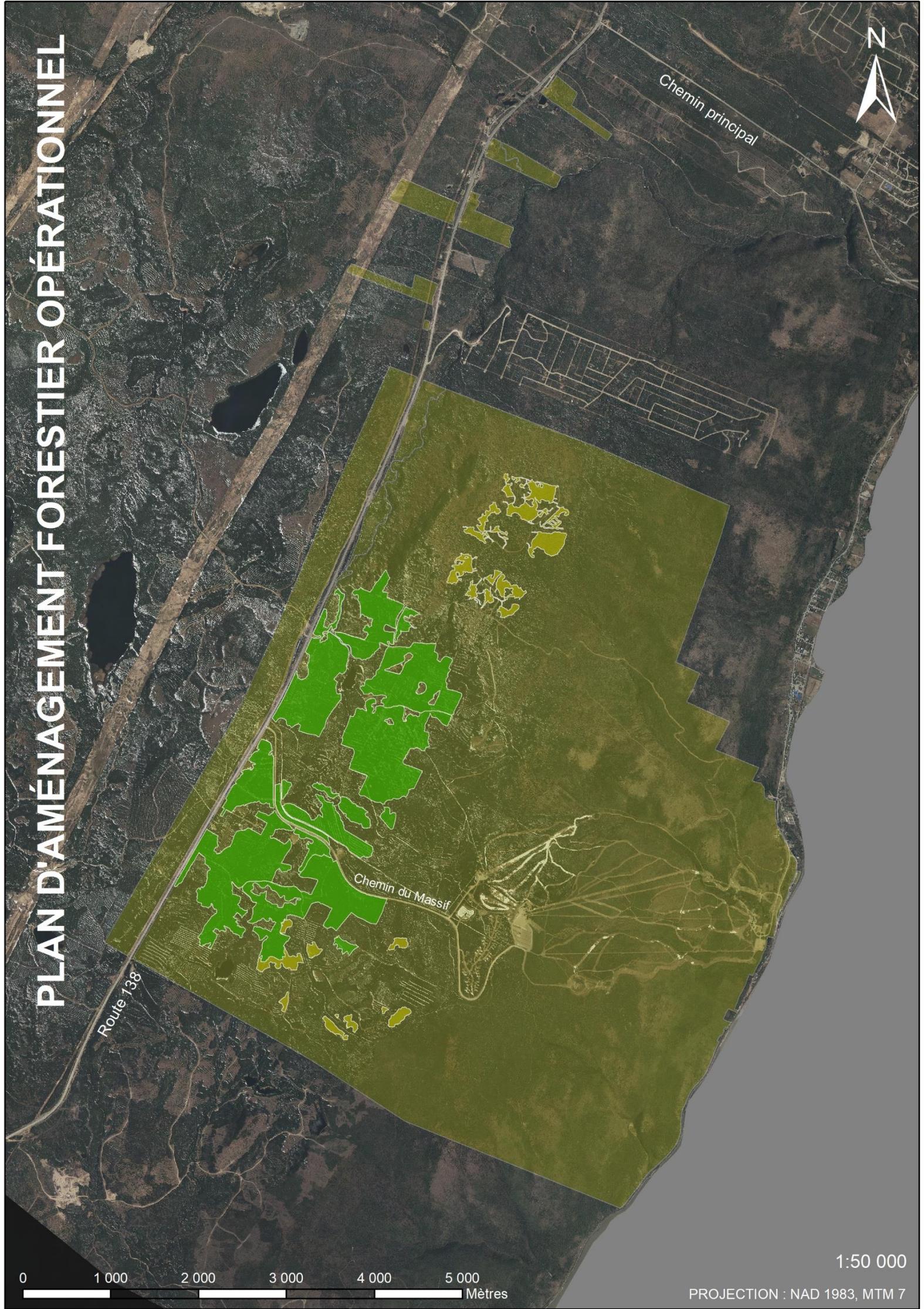


FIGURE 3

SECTEURS D'INTERVENTION POTENTIELS (SIP)

JÉRÔME FOURNIER, INGÉNIEUR FORESTIER - 08-028
MRC DE CHARLEVOIX, 2020

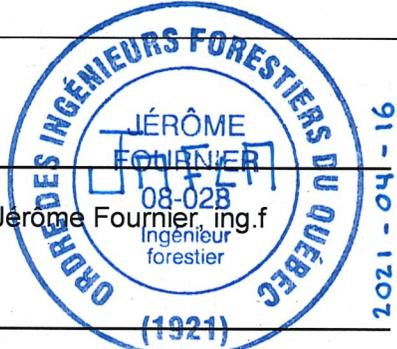
Secteurs d'intervention potentiels Légende

- Éclaircie précommerciale (TCPR)
- Remise en production (TCRP)

CHAPITRE 2 - SIGNATURES

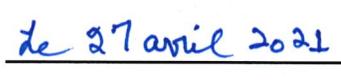
2.1 RESPONSABLE DE LA CONFECTION DU PAFIO

Le PAFIO 2021-2028 (excluant les prescriptions sylvicoles, lesquelles sont signées individuellement) a été effectué sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente et disponible à ce jour.

| | |
|---|---|
|  M. Jérôme Fournier, ing.f Ingénieur forestier Date | <p>JÉRÔME FOURNIER, ING.F. 08-028</p> <p>Digitally signed by JÉRÔME FOURNIER, ING.F. 08-028 Date: 2021.03.30 13:51:56 -04'00'</p> |
|---|---|

2.2 RESPONSABLE DE L'ANALYSE AU MFFP

Le PAFIO 2021-2028 est conforme aux exigences du MFFP. Le rapport de consultation publique a été remis au MFFP par le délégataire de la convention de gestion territoriale.

| |
|--|
|  Martin Cloutier, ing. f.  Date |
|--|

2.3 ADMINISTRATEUR RÉGIONAL AU MFFP

En ma qualité d'administrateur au MFFP, j'approuve le PAFIO 2021-2028 pour le territoire sous convention de gestion territoriale de la MRC de Charlevoix.

| |
|---|
|  M. Marc-André Boivin, ing. f. Directeur de la gestion des forêts de la Capitale-Nationale / Chaudière-Appalaches  Date |
|---|